



Digitized by the Internet Archive
in 2013

<http://archive.org/details/rapportannuelduc00cham>

RAPPORT ANNUEL

DU CONSEIL DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE

DE LÉVIS

A Messieurs les membres de la chambre de commerce de Lévis

Messieurs—Le conseil de la chambre de commerce de Lévis a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son rapport, sur les délibérations de la dernière année.

Reprise des délibérations de la Chambre de Commerce

Par suite de diverses causes qu'il est inutile de rappeler ici, la chambre de commerce de Lévis avait cessé pratiquement de tenir des séances régulières. Cet état de chose vivement ressenti par la classe industrielle et commerciale de la ville de Lévis, suggéra l'idée de réorganiser ce corps important de manière à assurer son existence pour l'avenir et son efficacité dans toutes les circonstances où son intervention est désirable. Ce projet, mis à l'étude, rencontra l'approbation générale de tous les citoyens et il a suffi de faire connaître l'idée des réorganisateurs pour voir les adhésions se multiplier à un point tel que le nombre de membres de la chambre de commerce actuelle a presque doublé. Les hommes les plus considérables de notre ville ont tenu à honneur de s'inscrire au nombre des membres de la chambre de commerce et leur assiduité aux séances dans le cours de l'année prouve tout l'intérêt qu'ils prennent aux questions importantes qui font l'objet de ses délibérations. Inutile d'insister sur l'importance et la nécessité qu'il y a pour une ville comme Lévis d'avoir une telle organisation pour

la protection de ses intérêts commerciaux. Le rapport que nous avons à vous faire établira cette vérité au-delà de tout doute, et prouvera au public de notre ville combien il lui importe d'avoir une chambre de commerce qui puisse, à un moment donné, réclamer auprès des autorités compétentes toutes mesures de nature à favoriser les intérêts commerciaux et industriels de notre jeune ville.

Livraison a domicile des effets de la compagnie Express

Comme vous vous en rappelez sans doute, autrefois, la compagnie dite "Canadian Express Company" avait son terminus à la station du Grand-Tronc à la Pointe Lévis, soit à près d'un mille du centre de la ville. D'après les règlements de cette compagnie, les destinataires des paquets ou autres objets qui lui étaient confiés pour expédition, devaient aller eux-mêmes les chercher à ce terminus. Il y avait dans cet arrangement un double inconvénient dont notre public souffrait depuis un grand nombre d'années. Il arrivait souvent que les effets restaient en magasin pendant plusieurs jours parce que les destinataires n'avaient pas reçu l'avis de la compagnie ou pour toutes autres causes. De plus, il lui fallait parcourir une distance assez considérable, ce qui dans bien des cas représentait une dépense appréciable. Votre conseil, prenant cette question en considération a cru devoir se mettre en communication, avec cette compagnie et lui faire des représentations pressantes pour amener une réforme dans ce service. Une première amélioration fut

faite, — et des ordres pour que les effets en destination de Lévis fussent mis en entrepôt non pas à la station du G. T. R. à Pt. Lévis, mais à la station de Lévis. C'était déjà beaucoup puisque par la même on évitait un déplacement considérable et même onéreux, puis, il fallait toujours avoir des voitures pour faire ces transports. Mais votre conseil ne crut pas devoir s'en arrêter là; il fit de nouvelles instances pour compléter ces arrangements en obtenant la livraison à domicile comme cela se pratique dans les grandes villes.

Votre conseil est heureux de pouvoir dire qu'il a obtenu ce dernier point et qu'aujourd'hui, sans frais additionnels, les citoyens reçoivent à domicile les objets dont l'expédition et la transmission sont confiées à cette compagnie. Nous devons exprimer notre reconnaissance à la "Canadian Express Co." pour s'être rendue de bonne grâce aux représentations de votre conseil.

La transmission du fret à Lévis

Une question qui intéresse directement le commerce de cette ville et qui est de la plus haute importance, non seulement pour le commerce actuel, mais pour le développement futur qu'il pourra prendre, a été soumise aux délibérations de votre conseil. Depuis un bon nombre d'années le public commercial de Lévis désirait voir les communications par voie ferrée s'arrêter non pas à la station du G. T. R. à Pt. Lévis qui se trouve située à un mille du centre des affaires, mais bien à la station Lévis, c'est-à-dire au point le plus rapproché de la principale partie commerciale de notre ville. Lorsque l'embranchement St Charles de la voie ferrée de l'I. C. R. a été construite, on a pu espérer que ces travaux auraient pour résultat de faciliter des arrangements quelconques entre les autorités compétentes pour permettre au commerce de cette ville de recevoir des chars de fret à un point plus rapproché de ses opérations.

A l'heure qu'il est le marchand qui fait venir un char de fret de l'Ouest par la voie du G. T. R. est obligé de faire transporter par des voitures ce fret jusqu'à son magasin ou entrepôt, ou bien encore, s'il désire que ce char se rende au point le plus rapproché du siège de ses opérations c'est-à-dire à la station de Lévis, il lui faut payer \$1.50 par char de plus pour la distance qu'il y a entre la station de Pointe Lévis et celle de Lévis, tout au plus un parcours d'un mille. On comprend tout ce qu'un tel état de choses laissait à désirer et le désavantage qui en résultait pour le commerce de notre ville. Votre conseil s'est empressé de mettre la question à l'étude et après délibérations il a cru devoir entrer en correspondance avec les autorités du G. T. R. et leur demander que les

chars en destination de Lévis fussent, sans charge additionnelle, transportés à la gare de Lévis même.

Malgré tous les efforts de votre conseil la question n'a fait aucun progrès au point de vue d'une solution définitive et la correspondance se continue.

Nous avons cependant lieu d'espérer que dans un avenir prochain certaines améliorations pourront nous procurer ce que nous désirons et assurer un avantage considérable à notre commerce.

En effet depuis le mois de décembre dernier, à raison d'une décision prise par les autorités centrales de la Cie. du chemin de fer G. E. les convois de voyageurs de cette voie ferrée, au lieu de s'arrêter comme ci-devant au terminus de cette ligne à Pointe Lévis, se rendent maintenant à la gare de Lévis; c'est là une amélioration dont nous devons féliciter chaleureusement la Cie du G. T. R., car elle offre au public voyageur généralement des avantages grandement appréciés.

Nous avons raison de croire que ce n'est là que le premier pas dans la direction d'améliorations plus urgentes et plus complètes en vue de favoriser le trafic du terminus-est de cette grande compagnie. Il n'y a pas de doute que le fait que les chemins de fer I. C. R., et Québec central, ayant déjà leur terminus à l'endroit qui offre le plus d'avantages et de facilités aux communications constantes et régulières entre les deux rives, aura pour résultat inévitable de développer au centre même de notre ville un trafic considérable et dont le volume devra s'accroître dans des proportions dont nous n'avons guère d'idées aujourd'hui. Le jour où le Québec central, tel que projeté, sera terminé et sera mis en communication avec le réseau des voies ferrées de la Nouvelle-Angleterre

Le bureau de direction du Québec-Central

Une loi a été passée à la dernière session de la Législature de la province de Québec à l'effet d'accorder à la compagnie du Québec central certains arrangements financiers de nature, dans l'opinion des promoteurs de cette entreprise, à leur permettre de la mener à bonne fin, en leur donnant les ressources nécessaires pour compléter la ligne du chemin de fer et la mettre en état de communiquer avec le réseau des voies ferrées de l'Etat voisin. Le gouvernement a profité de cette occasion pour obtenir de la Cie une concession qui devra avoir de bons résultats si, comme nous l'espérons, elle est bien appliquée. Cette concession comporte que le gouvernement aura le droit de nommer à l'avenir deux membres du bureau de direction. Votre conseil a vu cette décision avec beaucoup de plaisir et, pour assurer au commerce de cette ville la protection dont il a besoin, il a pris des mesures im-

médiatement pour obtenir que l'un de ces directeurs soit pris dans la ville de Lévis.

Lévis a fait, tant par souscription municipale qu'autrement, des sacrifices pécuniaires considérables pour assurer la construction de cette voie ferrée. Il ne serait donc que juste qu'un représentant dans le bureau de direction lui serait accordé et que ce représentant fut choisi parmi les citoyens de cette ville, car personne ne pourrait, vu les circonstances spéciales dans lesquelles nous sommes placés et les exigences toutes particulières de notre commerce, rendre de services égaux et ne pourrait donner d'égales satisfactions aux intérêts en jeu. Une députation a été nommée pour rencontrer le gouvernement local. Le 2 avril dernier cette députation a eu l'honneur d'avoir une entrevue avec le premier ministre de la province. Le maire de Lévis et le député local avaient bien voulu se joindre à la députation. D'après le rapport des délégués, la députation a énergiquement fait valoir les droits de notre ville à la nomination d'un des directeurs de cette compagnie. L'hon. premier ministre après avoir exprimé le regret qu'il éprouvait de n'avoir pu recevoir plus tôt la délégation, a admis la justesse d'une telle réclamation, mais il paraît être sous l'impression que des difficultés résultant de conflits d'intérêts survenus depuis l'adoption de la loi pourraient avoir pour résultat de maintenir le *statu quo*, ce qui aura pour effet de différer la mise à exécution de l'arrangement dont il est question plus haut.

Le pont entre Québec et Lévis

Depuis quelques mois surtout la question de la construction d'un pont entre Québec et Lévis à l'usage des voies ferrées a été considérablement agitée surtout par nos concitoyens de la rive nord. Votre conseil naturellement n'est pas resté étranger à cette agitation sans toutefois prendre le point de vue de ceux qui en étaient les auteurs. Il a cru avec raison y voir un danger pour des droits acquis et peut-être une cause de ruine pour les intérêts commerciaux de Lévis, et cette considération a suffi pour l'engager à prendre une position énergique contre un projet dont la réalisation ne pourrait faire aucun bien à notre voisine, tout en dépouillant inutilement la rive sud des avantages que nous procure l'état de choses actuel et que l'avenir nous réserve. Pour donner suite aux vues de votre conseil, vues qui sont partagées par l'unanimité de la population de notre ville et des municipalités environnantes, des résolutions ont été transmises à Ottawa à qui de droit. Plusieurs municipalités de la rive sud, à l'exemple de votre conseil ont aussi passé des résolutions concernant ce projet.

Le capital énorme que la réalisation de

cette entreprise exigerait et les résultats problématiques qui découleraient pour ceux-là même qui s'en font les avocats les plus dévoués nous laissent croire que le projet restera encore longtemps dans le domaine spéculatif. Néanmoins votre conseil n'en continuera pas moins à le combattre énergiquement.

Taux différentiels sur les voies ferrées

Votre conseil s'est occupé activement de l'étude d'une question qui intéresse le commerce de Lévis, celle des taux différentiels sur les voies ferrées qui aboutissent à cette ville. Diverses circonstances ont quelque peu retardé les études préliminaires entamées sur ce sujet, mais votre conseil recommande fortement que la question soit considérée avec le plus grand soin, car il n'y a pas de doute qu'une réforme est urgente. Quel sera le meilleur mode de régler les difficultés qui paraissent exister, c'est ce que feront connaître les études commencées.

Téléphone à Lévis

L'établissement de lignes téléphoniques non-seulement dans les grandes villes, mais même dans les centres d'une importance inférieure à celle de Lévis a suggéré à votre conseil l'idée de prendre des mesures pour s'assurer le bénéfice de cette invention moderne qui joue déjà un rôle si considérable dans la vie des centres commerciaux et industriels.

A cet effet, votre conseil s'est mis en communication avec M. H. A. Darrin, gérant à Québec de la compagnie de téléphone Bell. Après divers pourparlers votre conseil a obtenu par l'entremise de ce Monsieur des conditions qu'il considère comme très avantageuses, pour l'établissement d'un système de téléphone à Lévis. Les personnes chargées de recueillir des souscriptions ont été partout bien accueillies, et nous sommes heureux de dire que la Corporation de Lévis, comme les maisons d'éducation de notre ville, se sont empressées de souscrire. L'élan est donné et nous avons tout lieu de croire qu'avant peu le projet sera mis à exécution.

Nomination d'un officier de douane à Lévis, Entrepôt

Votre conseil s'est occupé activement de la nomination d'un officier de douane et d'accise spécialement pour Lévis. Des résolutions ont été transmises aux autorités fédérales à ce sujet, mais votre conseil regrette que jusqu'à ce jour aucune mesure décisive dans le sens de cette demande n'a été prise. Cependant, il croit de son devoir de demander que de nouvelles instances soient faites jusqu'à ce que l'on ait fait droit à sa requête. Il serait fort à propos que le nouveau conseil s'occuperait d'obtenir du gouvernement fédéral l'érec-

tion d'un entrepôt de douane à Lévis; ce serait d'un immense avantage pour le commerce.

Traverse entre Québec et Lévis

Cette question est toujours pour notre ville d'une actualité indéfinissable. Il va sans dire que les communications faciles avec un centre comme Québec doivent attirer sans cesse l'attention. Au cours de la dernière session nous avons vu avec plaisir que cette question est venue devant la Législature provinciale et a été l'objet de débats fort animés. Un comité spécial a même été nommé et ce comité après une enquête assez élaborée a présenté à l'Assemblée législative un volumineux rapport.

Votre conseil croit devoir attirer votre attention sur cette question, bien qu'il n'y ait pas pour le moment urgence de faire aucune démarche pour améliorer l'état de choses actuel, vu que le contrat existant a encore deux ans à courir. Cependant il n'est pas hors de propos, tant s'en faut, d'agiter dès à présent cette question et d'étudier les moyens les plus propres à assurer un service de bateaux à vapeur constant, régulier et efficace en toute saison entre les deux rivières. Votre conseil croit qu'un tel service est éminemment de nature à favoriser les intérêts commerciaux et autres de Lévis et c'est sous l'empire de cette conviction qu'il a adopté et transmis des résolutions au député fédéral du comté, s'opposant au projet de loi présenté à la Chambre des communes pour donner à la corporation de Québec le droit

de construire cette question elle est décidée dans le sens des résolutions prises par votre conseil.

Mais d'un côté, si nous voulons donner à ceux qui sont concessionnaires de la traverse entre Québec et Lévis, le droit de briser le pont de glace nous voulons d'un autre côté, que ces concessionnaires donnent au public tous les avantages que la science et l'expérience leur disposition pour effectuer un service régulier et constant.

Sans vouloir entrer ici dans toutes les considérations que suggère cette question, nous croyons qu'il serait juste et dans l'intérêt public que Lévis eut sa part de contrôle sur le contrat que la corporation de Québec a seule aujourd'hui le droit de garder, Lévis et la rive sud étant plus particulièrement intéressés que Québec au bon fonctionnement de la traverse

Chemin de fer du Sud-Est

Depuis quelques mois surtout on agit fortement, soit par requête aux autorités compétentes, soit dans la presse de Montréal et des districts intéressés, le projet formulé déjà depuis quelques années de la construction d'un chemin de fer entre Sorel et Lévis longeant la rive Sud du fleuve St Laurent. De Sorel à Montréal il existe déjà une voie ferrée dont celle projetée ne serait que le prolongement vers l'Est. Cette voie ferrée traverserait les comtés de Richelieu, Yamaska, Nicolet, Lotbinière et viendrait aboutir à notre ville où elle se raccorderait avec les chemins de fer qui y ont déjà leur terminus. La chambre de commerce du district de Montréal a mis ce projet à l'étude, mais lui a donné une formule autre que celle qui a été jusqu'ici discutée dans le public; c'est-à-dire qu'elle considère cette voie ferrée comme un prolongement vers l'ouest du chemin de fer Intercolonial. Il n'y a pas de doute que quelque soit le point de vue où l'on se place, quelques soient les intérêts que l'on envisage, ce chemin de fer a une grande importance. Autrefois notre bureau a exprimé une opinion favorable à ce projet et nous ne pouvons que répéter l'adhésion qui y avait été donnée alors. Dans tous les cas, il serait fort à propos que votre bureau, se mit de nouveau en rapport avec les promoteurs de l'entreprise, en vue d'y donner son concours le plus efficace. Des subsides sont demandés au trésor fédéral et provincial, et il est à craindre que si on se contentait de leur donner le montant de Lévis, qui se trouverait le plus près de la ligne, ne pourrait que retarder la réalisation de ce projet. Notre ville par cette nouvelle voie se trouverait en communication avec Montréal par une ligne plus directe et par conséquent plus courte que celle qui existe déjà. Ceci serait incontestablement d'un immense avantage et contribuerait à la prospérité de notre ville.

Décès

Votre conseil a le pénible devoir de constater la mort d'un de ses membres, M. Louis W. Carrier, qui a suivi de près dans la tombe son père qui a doté Lévis d'une grande industrie et qui a été pendant de longues années l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués de cette Chambre de commerce.

Le tout humblement soumis,

ALFRED LEMIEUX, J. B. MICHAUD.
Secrétaire. Vice-Président.

